

4.4 Échéance

À la fin de son mandat, monsieur Alain demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.

5. RENOUVELLEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de monsieur Alain se termine le 8 octobre 2017. Dans le cas où le ministre responsable a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de vice-président de l'Agence, il l'en avisera au plus tard six mois avant l'échéance du présent mandat.

6. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de vice-président de l'Agence, monsieur Alain recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 du chapitre II des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

8. SIGNATURES

PATRICE ALAIN

MADELEINE PAULIN,
Secrétaire générale associée

58371

Gouvernement du Québec

Décret 954-2012, 3 octobre 2012

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des transports et de la sécurité routière qui se tiendra le 17 octobre 2012

ATTENDU QUE se tiendra à Fredericton (Nouveau-Brunswick), le 17 octobre 2012, une conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des transports et de la sécurité routière;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et à la Gouvernance souverainiste :

QUE le ministre des Transports, M. Sylvain Gaudreault, dirige la délégation du Québec à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des transports et de la sécurité routière qui se tiendra le 17 octobre 2012;

QUE cette délégation, outre le ministre des Transports, soit composée des personnes suivantes :

— Monsieur Thierry St-Cyr, directeur de cabinet, Cabinet du ministre des Transports

— Madame Dominique Savoie, sous-ministre, ministère des Transports

— Monsieur André Meloche, sous-ministre adjoint, ministère des Transports

— Madame Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière, Société de l'assurance automobile du Québec

— Madame Marie-Suzanne Gauthier, conseillère aux affaires canadiennes, ministère des Transports

— Madame Claude Beaudin, conseillère en relations intergouvernementales, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58373